

ÉDITO Par Xavier Ducarme

Homophobie ordinaire à la télé

Cyril Hanouna, le trublion du paysage audiovisuel français (Paf), coutumier des rappels à l'ordre, et bien connu des téléspectateurs belges, a encore frappé. Et une fois de plus, pas pour le meilleur. Sa dernière polémique a pris une ampleur inédite ce week-end sur les réseaux sociaux, y générant un flux ininterrompu de réactions indignées. Elle a même incité un metteur en scène belge, Ismaël Saïdi, à s'exprimer dans une lettre ouverte, elle aussi largement diffusée.

Septante-deux heures après l'émission incriminée, le Conseil supérieur de l'audiovisuel français avait enregistré, selon "LeFigaro.fr", quelque

17 800 plaintes, chiffre inédit mais pourtant encore provisoire, tant la colère semblait ne pas devoir s'apaiser. A l'origine de la tempête, la moquerie affichée par l'animateur à l'égard d'un gay piégé en direct grâce à une fausse annonce publiée sur le site "Vivas-treet". D'une trivialité abyssale, l'échange entre l'animateur et la victime, qui ignore être à l'antenne, sombre instantanément dans la caricature la plus ringarde de l'homosexualité, réveillant les stéréotypes les plus grossiers, sous les rires complices de son assistance. "Business as usual" sans doute, pour Hanouna qui a fait de la raillerie, de l'humiliation et du harcèlement les principaux moteurs de son "talk-show" quotidien.

Mais au lendemain de la journée mondiale contre l'homophobie, l'incident ne pouvait pas plus mal tomber. En France comme en Belgique, l'homophobie est une haine, juridiquement assimilable à du racisme. Les personnes qui s'en rendent coupables doivent être traitées comme telles. Lors de la Belgian Pride, pas plus tard que samedi, le Premier ministre en personne, Charles Michel, a tenu à le rappeler explicitement : "Les droits de la communauté LGBTI sont des droits de l'homme." Qu'un animateur parmi les plus regardés de la télévision francophone se livre à de telles outrances à une heure de grande écoute, devant un public souvent jeune et dont l'esprit critique n'est pas toujours entièrement forgé, ne peut rester sans réponse de la part des autorités mises en place pour prévenir et, si nécessaire, sanctionner les dérives des médias audiovisuels. En France comme en Belgique.